

Rapport d'activités

Commission de l'habitation et du logement social

2017

TABLE DES MATIERES

Contenu

Composition de la commission de l'habitation et du logement social (CHLS)	1
Bilan des activités	3
Conclusion	6

Composition de la commission de l'habitation et du logement social (CHLS)

Comme stipulé à l'article 9 du règlement L-11008 concernant la Commission de l'habitation et du logement social (CHLS), nous transmettons au comité exécutif de la Ville de Laval le rapport pour l'année 2017 des activités de celle-ci.

MANDAT 2013-2017

Du 14 novembre 2013 au 4 novembre 2017, la CHLS était formée des membres suivants :

- M. Marc Demers, maire et membre d'office ;
- M. Nicholas Borne, conseiller municipal et président ;
- Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif ;
- M. Stéphane Boyer, conseiller municipal ;
- Mme Christiane Yoakim, conseillère municipale et présidente du conseil municipal.

En vertu de l'article 5 du règlement L-11008, la durée du mandat d'un membre de la commission de l'habitation et du logement social est de quatre (4) ans. Les membres de la CHLS ayant été nommés par le Comité exécutif le 14 novembre 2013, suivant la résolution CE-2013/5830, le mandat de ces membres a pris fin le 4 novembre 2017, soit la veille des élections municipales tenues le 5 novembre 2017.

Le 2 novembre 2015, les membres suivants ont été ajoutés à la CHLS par la direction générale en vertu des articles 4 et 7 du règlement L-11008 :

- M. Clément Bilodeau, directeur-général adjoint au développement durable ;
- M. Sylvain Dubois, directeur du Service de l'urbanisme et secrétaire de la CHLS.

Le 17 mai 2017, M. Luc Paquette, nouveau directeur du service de l'urbanisme, a été nommé par la direction générale comme successeur à M. Sylvain Dubois, à titre de secrétaire de la CHLS.

Comme mentionné précédemment, la durée du mandat d'un membre de la commission de l'habitation et du logement social étant de quatre (4) ans et MM Clément Bilodeau et Luc Paquette ayant été nommés respectivement le 2 novembre 2015 et le 17 mai 2017, les mandats de ces membres prendront donc fin respectivement le 1^{er} novembre 2019 et le 16 mai 2021.

MANDAT 2017-2021

Le 29 novembre 2017, le comité exécutif, suivant la résolution CE-20171129-3673, a résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants pour un mandat qui prendra fin quatre (4) ans plus tard, soit le 4 novembre 2021, veille des élections municipales :

- M. Nicholas Borne, conseiller municipal et président ;
- Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif ;
- M. Stéphane Boyer, conseiller municipal et membre du comité exécutif ;
- Mme Christiane Yoakim, conseillère municipale et présidente du conseil municipal.

Le 29 novembre 2017, le comité exécutif, suivant la résolution CE-20171129-3673, a résolu à l'unanimité d'amender la résolution CE-20171129-3673 afin de remplacer comme membres de la CHLS M. Stéphane Boyer ainsi que Mme Christiane Yoakim par les membres suivants, pour un mandat qui prendra fin quatre (4) ans plus tard, soit le 4 novembre 2021, veille des élections municipales :

- M. Yannick Langlois, conseiller municipal ;
- M. Éric Morasse, conseiller municipal.

Bilan des activités

Durant l'année 2017, la Commission de l'habitation et du logement social s'est penchée sur diverses problématiques touchant l'habitation sur le territoire lavallois, dans le cadre de son mandat consultatif défini à l'article 3 du règlement L-11008 et qui se décline comme suit :

- Élaborer des orientations et des politiques à soumettre au comité exécutif ;
- Procéder aux consultations appropriées afin de valider des orientations et des politiques à soumettre au comité exécutif ;
- Proposer des priorités d'action ;
- Déposer les recommandations appropriées et faire rapport périodiquement au comité exécutif.

Pour l'année 2017, nous dressons le bilan suivant :

CALENDRIER

Deux (2) séances de la CHLS ont eu lieu en 2017, soit les :

- 16 mars 2017
- 12 mai 2017

RÉALISATIONS

À la lumière des recommandations de la CHLS, la Ville de Laval s'est dotée en 2017 de la politique de l'habitation *Choisir Laval*, du règlement L-12519 concernant le Code du logement ainsi que du règlement L-12530 établissant le programme Rénovation Québec, volet II-6 – Bonification de projets AccèsLogis Québec.

Politique de l'habitation *Choisir Laval*

Après deux ans de travaux, la Politique de l'habitation *Choisir Laval* a été réalisée sous l'impulsion de la CHLS et adoptée par le Conseil municipal le 6 juin 2017 par le biais de la résolution CM-20170606-495.

Choisir Laval s'appuie sur les principes de la vision stratégique *Urbaine de nature* et comprend cinq enjeux, quatre orientations, 10 objectifs et 42 moyens de réalisation. Sa mise en œuvre sera échelonnée sur une quinzaine d'années et fera l'objet d'un plan d'action annuel à partir de 2018 et d'une stratégie de monitoring.

Choisir Laval a été réalisé grâce à la participation de plusieurs parties prenantes impliquées dans le domaine de l'habitation à Laval, incluant notamment des experts, des développeurs et des représentants d'organismes communautaires. Deux (2) rencontres ont ainsi été tenues, l'une avec les experts invités et les organismes communautaires, et l'autre avec les développeurs immobiliers.

Code du logement

Proposé par la CHLS dès 2014, le règlement L-12519 concernant le Code du logement a été adopté par le Conseil municipal le 9 septembre 2017 par le biais de la résolution CM-20170905-771. Le mandat de la réalisation de ce règlement a été octroyé par le comité exécutif le 10 février 2016 par la résolution CE-2016/368 aux services de l'urbanisme, des affaires juridiques, de la police, de la sécurité incendie et de l'environnement.

Le Code du logement a pour principal objectif de permettre à la Ville de Laval d'établir et d'assurer le respect de normes visant à améliorer la qualité, l'entretien, la sécurité et la salubrité des logements sur son territoire.

Comme la politique de l'habitation *Choisir Laval*, le Code du logement a été réalisé par un processus consultatif visant à faciliter l'évaluation des besoins sur le terrain et l'application des solutions les plus efficaces.

Le Code du logement entrera en vigueur le 1^{er} mars 2018 et son application sera assurée conjointement par les services de l'urbanisme et de l'environnement.

Programme Rénovation Québec

À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, au printemps 2017, de la relance du Programme Rénovation Québec pour son année financière 2017-2018, la Ville de Laval a signifié à la Société d'habitation du Québec, par la résolution CM-20170606-486, sa volonté d'adopter un tel programme. Elle a ensuite procédé à l'élaboration du règlement L-12530 établissant le programme Rénovation Québec, volet II-6 – Bonification de projets AccèsLogis Québec.

La CHLS a été tenue informée du processus d'élaboration du règlement qui a été adopté par le Conseil municipal le 21 décembre 2017 en vertu de la résolution CM-20171221-1145 et est entré en vigueur le 31 janvier 2018. Un budget de 2 222 00 \$ a été alloué par la SHQ pour ce programme, qui est partagé à 50% par le gouvernement du Québec et la Ville de Laval. L'aide financière doit être engagée au plus tard le 31 mars 2018.

AUTRES DOSSIERS

Programme d'aide complémentaires au programme AccèsLogis Québec (PACAL)

En 2017, la CHLS a été tenue informée de la progression du règlement L-12499 établissant le programme d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec (PACAL), qui sera adopté en 2018. Le PACAL est un programme facultatif dont une municipalité peut se doter afin de pouvoir contribuer financièrement à la réalisation de projets de logements communautaires ou abordables réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. En adoptant ce règlement, la Ville de Laval souhaite accélérer la réalisation de tels logements sur son territoire.

Suivi des projets AccèsLogis Québec

La CHLS a été tenue informée de l'avancement des projets de logements sociaux, communautaires et abordables du programme AccèsLogis Québec sur le territoire lavallois. Bien que plusieurs projets aient progressé, aucune nouvelle unité d'habitation n'a été construite en 2017.

Demande d'unités AccèsLogis réservées auprès de la Société d'habitation du Québec

La CHLS a été tenue informée de la progression des représentations faites par la Ville de Laval auprès de la Société d'habitation du Québec visant à octroyer à la ville un nombre prédéterminé et garanti annuellement d'unités AccèsLogis pour la région lavalloise afin de combler le déficit entre l'offre et la demande en logements sociaux, communautaires et abordables sur le territoire.

Conclusion

En 2017, la CHLS a su répondre au mandat que lui a confié l'administration municipale lavalloise. Les échanges ont été basés sur la collaboration et l'ouverture ainsi que sur le respect des opinions exprimées durant les réunions. Les réalisations issues des propositions de la CHLS, incluant notamment l'adoption de la Politique de l'habitation *Choisir Laval* ainsi que l'adoption du règlement L-12519 concernant le Code du logement, ont permis à la Ville de Laval de se doter d'outils concrets établissant sa vision, ses orientations et ses priorités d'actions et d'interventions en matière d'habitation pour les prochaines années.

Signé à Laval, le mardi 27 mars 2018

A handwritten signature in black ink that reads "N. Nicholas Borne". The signature is written in a cursive, flowing style.

Nicholas Borne, conseiller municipal
Président de la commission de l'habitation et du logement social

Rapport préparé par :
Thomas Gérardin, OUQ, PMP
Conseiller professionnel en urbanisme
Service de l'urbanisme - division de la planification du territoire